

ZAC Les Berges de La Robine

Maîtrise d'ouvrage

ALENIS



1 AVENUE DU FORUM
11100 NARBONNE
+ 33 (4) 68 90 22 50
WWW.ALENIS.FR

Dossier de Réalisation de ZAC

Languedoc Roussillon Aménagement



117 rue des Etats Généraux
CS 19536
34961 Montpellier cedex 2
+ 33 (4) 99 524 524
www.lr-amenagement.fr



Délibération approbation du dossier de réalisation

Maîtrise d'oeuvre

Agence RAYSSAC - Architectes Urbanistes



2 RUE DES REMPARTS 11100 NARBONNE
+ 33 (4) 68 42 57 42
AGENCE-RAYSSAC@ORANGE.FR
WWW.AGENCE-RAYSSAC.COM

Cabinet GAXIEU - Bureau d'études VRD



1 BIS PLACE DES ALLIES 34500 BEZIERS
+ 33 (4) 67 09 26 17
bet.lr@GAXIEU.FR
WWW.GAXIEU.FR

FRYS - Paysage & Lumière - YANNICK SALLIOT



46, RUE GEORGES BOURGOIN - F-78 260 ACHERES
+ 33 (1) 39 11 37 74
YS@FRYS.FR
WWW.FRYS.FR

Azur Environnement - BET Hydraulique - Environnement

29 Rue des Cisterciens 11100 NARBONNE
+33 (4) 68 32 11 34
azurenvironnement@orange.fr

Ville de Narbonne
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
DE L'AUDE

Le 21 septembre 2017, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du jeudi 14 septembre 2017

Sous la présidence de **M. Didier MOULY**

Arrondissement
De NARBONNE

Présents :

M. Didier MOULY, M. Bertrand MALQUIER, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Evelyne RAPINAT, M. Jean-Paul CESAR, Mme Sylvie ALAUX, Mme Yamina ABED, M. Eric PARRA, M. Yves PENET, M. Jacques PAIRO, M. Alain VICO, M. Guy CLERGUE, M. Robert DEJEAN, M. Jean-Pierre COURREGES, M. Serge FUSTER, M. Xavier BELART, M. Jean-Michel ALVAREZ, Mme Sandrine MONTAGNE, Mme Gaëlle PAVAN, Mme Agnès PUYBAREAU, M. Jean-Marie ORRIT, Mme Ophélie LE BERRE, M. Jacques ADRADOS, M. Jacques BASCOU, M. Marc ORTIZ, M. Tristan LAMY, Mme Sabine FLAUTRE, Mme Catherine BOSSIS, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Corinne AMOROS, Monsieur Patrick BARDY

COMMUNE
DE NARBONNE

Absents ayant donné procuration :

Mme Caroline OLIVAS-GUISSET, M. Jean-Claude JULES, Mme Zohra TEGGOUR, M. Vincenzo GIARDINA, Mme Cyrielle BOUISSET, Mme Hélène SANDRAGNÉ, Mme Isabelle HERPE, Mme Sabine PEYROUZEL, M. Christian LOUMAGNE

Absents :

Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Mme Rabiye MONTÖR, Mme Julie RIPERT, M. Jean-Marc PEREA, Mme Marie-Noëlle GARBAY

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Evelyne RAPINAT

OBJET : ZAC LES BERGES DE LA ROBINE - APPROBATION DOSSIER DE RÉALISATION

Didier MOULY expose :

Par délibération en date du 14 mai 2009, le Conseil municipal de la ville de Narbonne a pris l'initiative de conduire les études et de définir les objectifs de l'aménagement du secteur de la ZAC Entrée Est, dénommée ZAC Les Berges de la Robine et les modalités de la concertation conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme.

La concertation a eu lieu dès le début des études jusqu'au 30 mars 2011.

Par délibération du 1er avril 2011, le Conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation, le dossier de création de la ZAC et a créé la ZAC Les Berges de la Robine conformément aux articles L. 311-1 et R. 311-2 du code de l'urbanisme.

Après consultation, la Ville a attribué la concession d'aménagement au groupement d'aménageurs Alenis / Languedoc Roussillon Aménagement par délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2012. Le traité de concession a été notifié le 15 avril 2013.

Après un travail approfondi dans le cadre de l'élaboration du dossier loi sur l'eau, les services de l'État ont considéré que le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Rec de Veyret ne permettait pas la réalisation de parkings souterrains sur le site, tel que prévu dans le dossier de création.

Aussi, le projet a dû être revu par le concessionnaire, en prévoyant du stationnement de surface.

Ces nouvelles conditions ont impliqué la perte de 19 870 m² de surface de plancher par rapport au programme prévisionnel de construction décrit dans le rapport de présentation du dossier de création de ZAC.

Parallèlement, le programme de cette opération a été reconsidéré compte tenu de l'évolution du contexte économique marqué par une saturation du marché de locaux professionnels ; il a ainsi été opportun de réduire les surfaces de bureaux, hôtels et commerces. Enfin, le Bridge Club et la maison de l'amitié devront être maintenus sur le site.

Par délibération du 24 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au traité de concession arrêtant les évolutions du programme de l'opération.

Dans le prolongement de cette décision, et conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, les études ont été reprises et complétées (notamment l'étude d'impact).

Le groupement d'aménageurs, en charge de la réalisation du secteur Nord de la ZAC (hors aménagements des berges du canal de la Robine) a établi le projet de dossier de réalisation de la ZAC conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme et les compléments de l'étude d'impact qui s'y rattachent intégrant notamment, la gestion des eaux pluviales, les contraintes liées au Plan de Prévention des Risques d'Inondation et la prise en compte des contraintes environnementales découlant des études Faune- Flore.

Le dossier de réalisation comprend :

- Le projet de programme d'équipements publics à réaliser dans la zone. Celui-ci est constitué :

- de la désignation des équipements publics à réaliser dans la ZAC avec le tableau de maîtrise d'ouvrage, gestionnaire de l'équipement public et de financement,

- des plans des travaux

- Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone. Dans le respect des documents d'urbanisme, et notamment dans le cadre prévu au dossier de création de ZAC, le programme retenu cherche à assurer un quartier à vocation principale d'habitat. Pour ce faire, est approuvé le projet de programme global des constructions, représentant environ 71 630 m² de surface de plancher répartis entre logements (environ 64 630 m² sans logements sociaux), Commerces Hôtellerie et Bureaux (environ 6 000m²) et équipements publics de proximité (environ 1000 m²)

- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps.

- Les compléments à l'étude d'impact.

L'article R 311-7 du code de l'urbanisme précise que le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création.

Les précisions et compléments ont porté notamment sur les thèmes suivants : gestion des eaux pluviales et des contraintes liées au Plan de Prévention des Risques inondation et prise en compte des contraintes environnementales découlant des études Faunes-Flore.

Ces compléments ont fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, rendu le 19 juillet 2017.

Par délibération du 4 mai 2017, le Conseil municipal a approuvé les modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact, de ses compléments et de l'avis de l'autorité environnementale de la ZAC. Cette mise à disposition a été effectuée du 3 au 18 août 2017.

Au cours de cette mise à disposition, des observations et suggestions ont été formulées et, à ce titre, un bilan a été tiré par une délibération en date du 21 septembre 2017 et mis à la disposition du public selon les modalités définies par la même délibération.

Le dossier de réalisation a été approuvé par Délibération municipale du 15 décembre 2016 mais ne comprenait pas l'avis de l'autorité environnementale et le bilan de la mise à disposition du public des compléments de l'étude d'impact.

En conséquence, sur la base du dossier de réalisation, du bilan de la mise à disposition du public des compléments de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, ci-annexés, il est proposé au Conseil municipal de ré-approuver le dossier de réalisation de la ZAC les Berges de la Robine.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 300-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants,

Vu le schéma de cohérence territoriale approuvé le 30 novembre 2006,

Vu la délibération en date du 14 mai 2009 précisant les objectifs et modalités de la concertation,

Vu la délibération en date du 1er avril 2011 tirant le bilan de la concertation, approuvant le dossier de création de la ZAC les Berges de la Robine, créant ladite ZAC et autorisant Monsieur le Maire à élaborer le dossier de réalisation,

Vu les délibérations en dates du 22 septembre 2016 et du 19 janvier 2017 approuvant la 5ème modification du PLU de la Ville de Narbonne,

Vu l'étude d'impact,

Vu l'avis sur l'étude d'impact de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement en date du 24 mars 2011,

Vu les compléments à l'étude d'impact,

Vu le dossier de réalisation établi conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme,

Vu le bilan de la mise à disposition du public des compléments de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale approuvé par délibération du 21 septembre 2017,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, du Cadre de Vie et de la Solidarité, je vous propose :

- d'abroger la précédente délibération d'approbation du dossier de réalisation en date du 15 décembre 2016,
- d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC les Berges de la Robine, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme,
- d'approuver le projet de programme global des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone qui comprend environ 71 630 m² de surface de plancher,
- d'approuver le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés à l'intérieur de la zone, qui comprend la description de l'ensemble des ouvrages d'infrastructures et de superstructures nécessaires à la réalisation de cette opération et précise les modalités de réalisation et de gestions de ces équipements,
- d'afficher la présente délibération pendant un mois en mairie ; elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales,
- de charger M. Le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette affaire.

Le conseil adopte par :

- 30 voix « Pour »
- 10 voix « Contre »

M. Jacques ADRADOS, M. Jacques BASCOU, M. Marc ORTIZ, Mme Hélène SANDRAGNÉ, M. Tristan LAMY, Mme Sabine FLAUTRE, Mme Isabelle HERPE, Mme Catherine BOSSIS, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Sabine PEYROUZEL

Acte certifié exécutoire par

Publication le: 27 SEP. 2017

Réception par la sous-préfecture

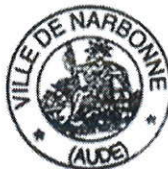
de Narbonne le: 27 SEP. 2017

(si transmission prévue par les textes)

Pour le Maire de Narbonne
et par délégation,

Emilie NICOLAS,

Chef du service des Affaires Juridiques



M. Le Maire
Me Didier MOULY

CERTIFICAT
D’AFFICHAGE ET DE PUBLICITE

Je soussigné, Michel LAURENS, Directeur Général des Services Techniques de la ville de Narbonne, certifie que l'avis d'approbation du dossier de réalisation ainsi que celui du programme des équipements publics de la ZAC Les Berges de la Robine ont été publiés dans le journal local L'Indépendant paru le mercredi 4 octobre 2017.

Par ailleurs, la délibération qui approuve le dossier de réalisation et celle qui approuve le programme des équipements publics de la ZAC Les Berges de la Robine ont été affichées en mairie à partir du lundi 2 octobre 2017 et ce, pour une durée d'un mois.

Ce certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Narbonne le 5 octobre 2017,

**Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services Techniques**



Michel LAURENS

AUTOMOBILES
VENTE
Autres Genres
Utilitaires

FIAT DOBLO CARGO 2900 €
FIAT DOBLO CARGO rallonge...
DA CLIM double vitrage, 2 900 €
07.70.27.45.64

BERLINGO 9900 €
CITROEN Berlingo 2011 HDI 90 Business
46500km Clim manuelle
GPS, Bluetooth, Prise USB, Radior...

VIVARO FG 13440 €
vivaro 115 11h1 d
02/2014, 121000km, pack cd
clim, gps, limit regulateur, vitesse rad...



MITSUBISHI 04 67 87 25 32

Motos
Divers moto
Part. recherche YAMAHA 500 XT...

Scooter
SCOOTER RUMI a restaurer année...

Camping-Car / Caravanes
Vente
CAMPING CAR Mercedes, 1999...

EMPLOI
FORMATIONS
Emploi offres
BTP

Entreprise ARGÈLES (66) recrute...

Boulangers-Pâtisseries
LES PAINS DE SOREDE à Sorède...

Bonnes Affaires
Animaux
Chats

Contact- Rencontres
Rencontres
Dijc rondeurs plus phys, harmo-

55 ANS Humeur joyeuse,
sensuelle évidente, sou-

DANIELLE 51 ans femme très
soignée mais se sentant

Mariées, mais insatisfaites, elles re-

LAETITIA 28 ans
raccourci sans aventures (scopées)

06.19.43.35.76. MON MARI EST
ABSENT CETTE SEMAINE JE

COMPLICITE
Faites des rencontres
de qualité

Rencontres
en toute
discretion

Voyance
M. SANDE MEDIUM
Aide au retour de l'être cher,

Ni club ni agence.
3400 annonces H/F avec tél.

Flo belle infidèle de 40A ch partena-

Sylvie Fern aux formes généreuses

Matrimonial Rencontre
Demandez gratuitement votre ma-

fidelio
Demandez le journal d'annonces...

MICHEL SIMOND
Cabinet d'affaires de Pyrénées-Orientales, Aude, Ariège
et Principauté d'Andorre - 04.68.820.820
+ de 400 affaires à reprendre dans votre région

Rencontres Séniors
62 ANS enthousiaste,
Gai, elle va révéler votre

72 ANS ELLE VOUS
chame par sa gaieté, sa

55 ANS Humeur joyeuse,
sensuelle évidente, sou-

DANIELLE 51 ans femme très
soignée mais se sentant

Mariées, mais insatisfaites, elles re-

LAETITIA 28 ans
raccourci sans aventures (scopées)

06.19.43.35.76. MON MARI EST
ABSENT CETTE SEMAINE JE

COMPLICITE
Faites des rencontres
de qualité

Rencontres
en toute
discretion

Voyance
M. SANDE MEDIUM
Aide au retour de l'être cher,

Ni club ni agence.
3400 annonces H/F avec tél.

Flo belle infidèle de 40A ch partena-

Sylvie Fern aux formes généreuses

Matrimonial Rencontre
Demandez gratuitement votre ma-

fidelio
Demandez le journal d'annonces...

Recherches
de personnes
cherche ROMAIN, ALDERIC, JE-

Détente
Cristal douce et sensuelle vous re-

"BELEINDA" vous propose un
détente complète et de qualité.

"Christina" vous reçoit pour une
détente complète et de qualité.

Carrossonne "Jesse" gourdmanisé
raffinée, fait ni grossir, ni pècher,

ELSA de retour de la région Narbon-

Maison
Meuble, décoration
et brocante

ACHETE
Viols 1000€
Violoncelles 3000€

ACHETE meubles anciens : livres,
pendules, luminaires, sculptures

Bijoux, vêtements,
mode, accessoires

ACHETE vêtements anciens avant
1950 - Pompiers, Militaires, Agricul-

Bricolage, jardinage
Particulier vend BONNETS, BE-

Part. gynoboyeur marque CLA-

Part. gynoboyeur marque CLA-

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES
04 67 07 69 52
MIDIMEDIA PUBLICITE
34438 - Saint-Jean-de-Védas cedex

APPEL
D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
COMMUNE DE SAINT-COUDAT-D'AUDE

- 1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :
Commune de SAINT-COUDAT-D'AUDE Hôtel de Ville, 18, Rue de la
République 11700 SAINT-COUDAT-D'AUDE - Tél. : 04.68.43.90.51 Fax :

ANNONCES
LEGALES

ACHETE - Arts anciens
Asie, Océanie, Afrique, Russie,
Égypte. Monnaie toutes poques.

Narbonne
APPROBATION DU DOSSIER
DE REALISATION DE LA ZAC
LES BERGES DE LA ROBINE

Narbonne
APPROBATION
DU PROGRAMME DES
ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA
ZAC LES BERGES DE LA ROBINE

Narbonne
APPROBATION
DU PROGRAMME DES
ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA
ZAC LES BERGES DE LA ROBINE

Narbonne
APPROBATION
DU PROGRAMME DES
ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA
ZAC LES BERGES DE LA ROBINE

Narbonne
APPROBATION
DU PROGRAMME DES
ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA
ZAC LES BERGES DE LA ROBINE

Narbonne
APPROBATION
DU PROGRAMME DES
ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA
ZAC LES BERGES DE LA ROBINE

Narbonne
APPROBATION
DU PROGRAMME DES
ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA
ZAC LES BERGES DE LA ROBINE

Narbonne
APPROBATION
DU PROGRAMME DES
ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA
ZAC LES BERGES DE LA ROBINE

Narbonne
APPROBATION
DU PROGRAMME DES
ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA
ZAC LES BERGES DE LA ROBINE

Narbonne
APPROBATION
DU PROGRAMME DES
ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA
ZAC LES BERGES DE LA ROBINE

Tous les jours
nos annonces
légalles et officielles
Appels d'offres
Appels de candidature
Avis d'adjudication
Annonces légales
Marchés négociés
Enchères mobilières
Enchères immobilières

Cabinet d'Expertise Comptable
Perpignan
Recrute H/F
COLLABORATEUR DE CABINET
responsable de portefeuille clients
Bac + 2 minimum
Expérience 2 ans en cabinet minimum
CDI / Salaire suivant profil
Envoyer CV + lettre de motivation à :
roux-consultants@orange.fr

Antiquaire achète
Manteaux de fourrure, tableaux et meubles
anciens, sculptures et pendules anciennes,
montres et armes anciennes...
06 80 66 30 57
yscula@orange.fr - site : yves.secula.free.fr

Ville de Nantecisme
Mairie de Nantecisme, 10000 Nantecisme
Téléphone : 02 44 12 34 56
Site internet : www.nantecisme.fr

Arrêté Temporaire

Le maire de Nantecisme, M. Jean DUPONT, a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.

ARRÊTÉ

En vertu de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale et de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale, le maire de Nantecisme a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.

ÉLECTION MUNICIPALE 2020

LISTES ÉLECTORALES

Mairie de Nantecisme

Nantecisme, le 15/05/2020

Le maire de Nantecisme, M. Jean DUPONT, a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.

ARRÊTÉ

En vertu de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale et de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale, le maire de Nantecisme a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.

ARRÊTÉ

Le maire de Nantecisme, M. Jean DUPONT, a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.

ARRÊTÉ

En vertu de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale et de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale, le maire de Nantecisme a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.

REVISION DES LISTES ÉLECTIQUES
AVIS AUX ÉLECTEURS

Le maire de Nantecisme, M. Jean DUPONT, a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.

ARRÊTÉ

En vertu de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale et de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale, le maire de Nantecisme a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.

N°	NOM	Prénoms	Sexe	Date de naissance	Commune	Statut
1	DUPONT	Jean	M	15/05/2020	Nantecisme	Électeur
2	DUPONT	Jean	M	15/05/2020	Nantecisme	Électeur
3	DUPONT	Jean	M	15/05/2020	Nantecisme	Électeur
4	DUPONT	Jean	M	15/05/2020	Nantecisme	Électeur
5	DUPONT	Jean	M	15/05/2020	Nantecisme	Électeur
6	DUPONT	Jean	M	15/05/2020	Nantecisme	Électeur
7	DUPONT	Jean	M	15/05/2020	Nantecisme	Électeur
8	DUPONT	Jean	M	15/05/2020	Nantecisme	Électeur
9	DUPONT	Jean	M	15/05/2020	Nantecisme	Électeur
10	DUPONT	Jean	M	15/05/2020	Nantecisme	Électeur

ARRÊTÉ

Le maire de Nantecisme, M. Jean DUPONT, a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.

ARRÊTÉ

En vertu de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale et de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale, le maire de Nantecisme a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.

ARRÊTÉ

Le maire de Nantecisme, M. Jean DUPONT, a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.

ARRÊTÉ

En vertu de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale et de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale, le maire de Nantecisme a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.

ARRÊTÉ

Le maire de Nantecisme, M. Jean DUPONT, a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.

ARRÊTÉ

En vertu de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale et de l'article 10 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection municipale, le maire de Nantecisme a l'honneur de vous adresser par le présent arrêté les listes électorales pour l'élection municipale de 2020.